

Affaires intérieures

02-11-2017

Le 1er août 1936, deux semaines après le début de la guerre civile espagnole, le gouvernement français propose – dans un choix cornélien – au Royaume-Uni, à l'’Italie, à l'’Allemagne et à l'’URSS, un pacte de non-intervention comportant l'’interdiction des livraisons d'’armes aux belligérants des deux camps. Tous acceptent l'’embargo, mais seuls les Britanniques le respecteront. Les Italiens, les Allemands et les Soviétiques le contournent vite.

Quant aux Français, tout en se conformant à l'’accord en façade, ils fournissent, dans une moindre mesure, les Républicains par des filières officieuses. Le Petit Parisien titre à ce propos : « La neutralité n'’implique pas l'’indifférence ». Comme pour la Catalogne aujourd'hui ?

Jean-Jacques
Salomon

jjsalomon@oomark.com